



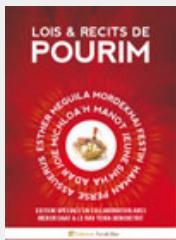
## Traité Nedarim

### Michna 6 - Chapitre 8

[ו] אמר קונים בשר שאינו טעם עד שייה צום--אין אסור, אלא עד ליל הصوم, שלא נתכוון זה, אלא עד שעה שדרך בני אדם לאכול בשר. רבי יוסי בנו אומר, אמר קונים שום שאינו טעם עד שתהא שבת--אין אסור, אלא עד ליל שבת, שלא נתכוון זה, אלא עד שעה שדרך בני אדם לאכול שום.

Pour celui qui s'interdit par vœu de ne pas goûter de la viande « jusqu'à ce que le jeûne arrive », l'interdit cesse dès la nuit qui précède le jeûne ; car il a dû entrer dans sa pensée de redevenir libre au moment où les hommes ont l'habitude de manger de la viande. Rabbi Yossé. Son fils dit : pour celui qui s'engage par vœu à ne pas goûter aux oignons « jusqu'à ce que le Shabbat soit arrivé », l'interdit cesse la veille à la nuit, car il a dû entrer dans sa pensée de ne pas prolonger l'interdit au-delà de l'instant où les hommes ont l'habitude de manger des oignons.

### Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)